



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Pôle Patrimoine, Architecture, espaces
protégés**

Unité départementale de l'architecture et du
patrimoine du Maine-et-Loire - UDAP 49

Référence fichier : Secrétariat/UDAP/ 044 /2025

Affaire suivie par :

Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD

Architecte de bâtiments de France

Tél : 02 41 86 62 20

Mél : sdap.maine-et-loire@culture.gouv.fr

Angers, le 8 avril 2025

Le Chef de l'Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine du Maine-et-Loire

à

Ville de Denée
Hôtel de Ville
3 rue du 8 Mai
49190 Denée

à l'attention de Mme Priscille GUILLET

V/Réf : courriel du 4 avril 2025

Objet : Projet de création de 3 périmètres délimités des abords sur la commune de Denée

Madame le Maire,

Par courriel en date du 4 avril dernier, vous sollicitez l'avis de l'architecte des bâtiments de France concernant le projet de création de 3 périmètres délimités des abords des monuments listés ci-dessous :

- Le château de Mantelon (façades et toitures du "Vieux Mantelon" et les façades et toitures du château rebâti), inscrit monument historique par arrêté du 2 octobre 2003,
- Le presbytère, inscrit monument historique par arrêté du 8 février 1968, et l'église, inscrite monument historique par arrêté du 26 juin 1968,
- Le domaine de la Noue, inscrit monument historique par arrêté du 16 février 1995

Au vu des éléments transmis, je vous informe de mon avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France

Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD